

Académie Commerciale Catholique DE MONTREAL.

ENSEIGNEMENT COMMERCIAL.

L'Académie commerciale catholique de Montréal, dont la réouverture des classes se fera le 4 septembre, a pour but de donner à la jeunesse qui se destine aux affaires, une connaissance assez complète des transactions commerciales, pour qu'à l'entrée d'un jeune homme, à la fin de son cours, dans le bureau d'un négociant, toutes les opérations qui s'y pratiquent : banque, escompte, change, achat, vente, assurance et nolis lui soient familiers.

Pour atteindre ce résultat, l'enseignement du Cours commercial comprend :

La calligraphie, les langues française et anglaise, la géographie commerciale, l'histoire du commerce.

Le calcul, la comptabilité, la connaissance des changes, des monnaies étrangères, la tenue des livres, la correspondance commerciale.

Le droit commercial. L'étude des produits commerciabes.

Le dessin, la musique vocale, la sténographie, etc., font aussi partie de l'enseignement dans ce cours.

Les matières suivantes sont facultatives et enseignées par des professeurs spéciaux : La télégraphie et la musique instrumentale, (Piano et Violon.)

Aucun des moyens les plus efficaces employés dans les écoles commerciales d'Europe n'est négligé : fonctionnement du Bureau d'affaires, analogue aux affaires réelles ; musée d'échantillons, tant de produits naturels que de produits fabriqués ; données sur les falsifications les plus fréquentes. Tout, en un mot, concourt à justifier le titre de l'établissement : **Académie Commerciale.**

Le 2 octobre prochain la classe d'affaires sera ouverte, le soir, de 7½ à 9½ heures, pour les jeunes gens engagés dans le commerce ou dont les occupations ne leur permettent pas de fréquenter la classe du jour. Les élèves qui suivront les cours du soir recevront leur diplôme aussitôt qu'ils seront en état de subir leur examen d'une manière satisfaisante.